



Bulletin municipal de liaison du mois de décembre 2020

Caramany et son lac producteur d'électricité

En ce début d'année, les Echos Carmagnols souhaitent faire un petit historique et saluer la remise en service des deux turbines hydroélectriques situées sur la commune de Cassagnes.

Aujourd'hui le nom officiel de cette retenue d'eau est Lac sur l'Agly avec ses 7 km de longueur et ses 178 hectares de superficie, même si dans le langage courant le nom Lac de Caramany revient le plus souvent (la commune entretient 90% des rives). Le Conseil Départemental et BRL production en sont propriétaires.

Le 23 décembre 1988 débutent les travaux de la future retenue d'eau sur l'Agly en présence de Mrs Jacques Blanc (Président de Région) et René Marquès (Président du Conseil Départemental). L'inauguration du site s'est déroulée le 18 novembre 1994. Cet ouvrage avait comme vocation initiale l'écrêtement des crues et un stockage d'eau pour l'irrigation des cultures de la plaine.

Cette réserve d'eau, en fait la deuxième retenue des Pyrénées Orientales avec 25,8 millions de m³, après Lanoux (Cerdagne) 73 millions de m³, et devant Vinça 24,6 millions de m³.

Le débit de l'Agly, avec une moyenne annuelle de 4 m³ par seconde est très irrégulier, il peut atteindre en quelques heures 20 m³ par seconde (comme du 27 au 30 novembre 2020) voire 1400 m³/s en 1992 soit une fois et demi le débit de la Loire. Cette retenue peut stocker de façon exceptionnelle jusqu'à 51 millions de m³ d'eau en période de crue.

Le barrage situé sur la commune de Cassagnes, mesure 57 m de hauteur et 260 m de long. Cette digue est dite en enrochement et étanchéité centrale (béton plastifié au centre), elle est d'une grande solidité car le 18 février 1996 elle a résisté sans dommages à un séisme de 5,3 sur l'échelle de Richter.

A sa construction une tour de captage d'eau, et un bâtiment pouvant recevoir des turbines hydroélectriques ont été conçus, mais ce n'est qu'en octobre 2015/janvier 2016 que le raccordement au réseau électrique national et la mise en service de l'usine a eu lieu. Les deux turbines de type « Francis » (similaire à Vinça) sont capables d'alimenter en électricité 2000 foyers (hors chauffage) pour une consommation en eau maximale de 5m³/s. Mais ce projet, et cette production ont été rapidement bloqués, pour des raisons de non rentabilité financière (taxes supérieures à la production) : la centrale a été arrêtée le 18 décembre 2017. Aujourd'hui ces soucis administratifs et fiscaux ont été levés et une reprise de la production a été votée à l'unanimité par le Conseil Départemental le 20 juillet 2020. Fin octobre début novembre dernier, ces turbines ont pu être remises en route.

L'ensemble de la municipalité salue la reprise de cette activité et souhaite une très longue vie à cette production électrique propre et inépuisable.



LA VIE DE LA MAIRIE

Comme pour tous, la crise sanitaire et les interrogations sur son évolution ont marqué le travail de l'équipe municipale : Réunions annulées ou transformées en visioconférences.

30.1.2 décembre : Mairie. Entretiens professionnels des agents communaux.

9 décembre : Mairie, dernier conseil municipal de l'année

10 décembre : Saint Paul de Fenouillet Communauté de Communes.

- Réunion MAPA n° 8 Etude des marchés publics
- Conseil communautaire. Réunion des maires

11 décembre : Mairie (Visioconférence) DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques.

14 décembre : -Mairie (visioconférence) Plan de gestion des risques d'inondation.

-Tuchan (11) Assemblée Générale Parc Naturel Régional Corbières/Fenouillèdes. Projets de mise en valeur des sites régionaux : Géologie, paysages, tourisme, randonnées, économie, transport, etc... La cotisation annuelle des villages adhérents s'élève à 12,25 € par habitant. Une grande partie de cette cotisation est prise en charge par la Région, le Département, EPCI, il reste à la charge des communes 1,65€/habitant. La validation de ce PNR se fera courant 1^{er} trimestre 2021 par le Premier Ministre. Le PNR Corbières/Fenouillèdes deviendra le 57^{ème} parc sur le plan national.

15.16.17 décembre : Caramany. Distribution à domicile des colis de Noël pour les aînés.

16 décembre : -Permanence pour la vente en Mairie du calendrier des pompiers d'Ille/Têt.

- Saint Paul de Fenouillet. Réunion du Bureau Exécutif.
- Trilla. Réunion de la commission communication de l'association pour le développement des abords du Lac sur l'Agly.
- Peyrestortes Comité Syndical du SIVOM

17 décembre : -Saint Paul de Fenouillet. Réunion du Bureau Exécutif, suivi d'un Conseil Communautaire.

-Mairie (visioconférence). Organisation par Fredon Occitanie d'une conférence sur l'importance des labels 0 phyto et remise du prix « Terre Saine » à Caramany.
-Réunion (Visioconférence) avec DGFIP, URSSAF, CARSAT... pour la dématérialisation des déclarations sociales nominatives

21 décembre : Mairie. Contact avec l'organisme ANPCEN pour l'obtention du label « Villages et Villes étoilées ». Cette qualification a pour but d'encourager et de récompenser les villages et villes investies dans la lutte contre les pollutions nocturnes et les économies financières liées à l'extinction de l'éclairage public nocturne.



Très bonne et heureuse année 2021



L'ensemble du Conseil Municipal souhaite présenter ses meilleurs vœux à tous les abonnés et lecteurs des Echos Carmagnols, les habitants et les sympathisants curieux des activités du village. Malheureusement en cette période difficile, nous sommes au regret d'annoncer que la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire ne pourra pas avoir lieu.

Caramany

- Comme chaque année une distribution de sac poubelle sera être réalisée, nous vous communiquerons une date de distribution ultérieurement.
- Nous rappelons que la commune met à disposition des habitants des composteurs destinés au recyclage des déchets verts. Ceux-ci se trouvent sur le site des jardins partagés (au-dessus de la poste). Pour plus de précisions vous pouvez contacter Roxane.
Recycler ses déchets végétaux est un grand pas vers la diminution écocitoyenne du poids des ordures ménagères, merci.
- Une réflexion sur l'éclairage public est actuellement en cours, elle a pour but de réduire la consommation d'électricité, de participer à un engagement et une politique du PNR, et de diminuer les factures électriques du village.
- Nous avons le regret d'annoncer la fermeture de la perception d'Ille/Têt à partir du premier Janvier de cette année. Encore un service public qui s'éloigne du monde rural, puisque tous les services de cette structure vont être centralisés à Thuir, Prades et Perpignan. Sachez que malgré cette situation, l'ensemble des élus reste combatif, vigilant, et attentif à ces mesures imposées.
- Distribution des colis de Noël. Un tiers de la population de Caramany a 70 ans et plus, la Mairie tenait à marquer et remercier symboliquement le travail et l'investissement de tous les aînés du village en leur offrant une sélection de chocolats, fabriquée spécialement par le Couvent (Ille) et une bouteille de vin mousseux de Caramany.
- Cadeaux offerts aux enfants. Dix-sept cadeaux ont été distribués aux enfants scolarisés à Caramany lors d'une après-midi festive (à huis clos) le jeudi 17 décembre 2020. Un conteur a animé ce moment.
- Le village s'est vu décerner le label de « Terre Saine » récompensant les efforts de tous et le choix de la municipalité de ne plus utiliser de pesticides ni désherbants sur son territoire. Bientôt un nouveau panneau remplaçant celui des « deux grenouilles » sera fixé à l'entrée du village. Ce plus haut label permet à Caramany de rejoindre les 232 communes de la Région Occitanie exemplaires dans ce domaine.



Services communaux

Permanences publiques Mairie : Mardi, jeudi 8h30-12h30, vendredi 8h30-12h

Tel : 04 68 84 51 85

La Poste : Du mardi au vendredi 9h15-11h45. Départ du courrier avant 11h30

Accueil Municipal pour l'Accompagnement Social : Roxane Saly. Tel : 06 49 16 69 08

Transport à la demande : Service Départemental de taxi le mercredi et le vendredi

Réservation obligatoire au 08 06 80 80 90

Bibliothèque municipale : Muriel. Ouverture jeudi 9h30-11h00. Tel : Mairie.

Location des gîtes communaux : Mme Julia Mc Laren 06 28 27 06 18

Commerces fixes

Café Carton : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 13 91 07 02

Auberge du Grand Rocher : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 37 05 07 74

Camping du Lac : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 85 36 36 79

Cave Coopérative : Du lundi au vendredi 9h 12h- 14h 18h, samedi 9h 12h - 14h0 17h30, dimanche 14h30 17h30. Tel 04 68 84 51 82.

Dépôt de Miel de Monsieur DELONCA : Cave Coopérative

Commerces ambulants (sur la place de la Mairie)

Boulangier : Mardi, jeudi, samedi, dimanche à partir de 10h.

Epicerie : Mardi matin vers 11h.

Maraîcher : Samedi matin à partir de 9h30

Artisans locaux

SOS : Christian Allanic. Multi services Electricité, Plomberie. Tel : 06 67 04 96 77.

David Danhyer : Menuiserie, meubles, escaliers sur mesure. Tel : 06 83 38 59 08.

Jean François : Pose menuiserie Alu, Bois, PVC. Tel 06 14 12 81 54.

MMS : William Monticone. Multi services Maçonnerie générale. Tel 06 79 80 44 81.

Services Communauté de Communes

Déchèterie Latour : Ouverte tous les jours, fermée le dimanche et lundi après-midi.

Ramassage des encombrants : Inscription sur appel. Tel 04 68 59 20 13

Association

ACCA. Association de chasse. Président Monsieur Roger Sales.